



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### peines

Question écrite n° 74982

#### Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'exécution des peines prononcées par les tribunaux de l'ordre judiciaire. Alors que le Gouvernement entend renforcer la prévention de la récidive, il apparaît que nombre d'auteurs de crimes ayant récemment défrayé la chronique avaient bénéficié de remise de peines ou d'aménagements de peine, ce qui a suscité un émoi légitime chez nos concitoyens. Il lui demande de lui fournir des statistiques précises sur la durée des peines des personnes condamnées aux assises, le nombre de remises de peine prononcées, et la durée de ces remises de peines.

#### Texte de la réponse

Les dernières statistiques disponibles sur les condamnations prononcées aux assises en 2008, 2009 et 2010 permettent de fournir la répartition suivante qui détaille la durée des peines privatives de liberté par quantum d'un an.

Durée en mois des peines privatives de liberté  
prononcées par les cours d'assises

QUANTUM FERMÉ	2008	2009	2010
1 an	228	175	156
2 ans	149	120	166
3 ans	139	107	105
4 ans	112	99	79
5 ans	156	156	124
6 ans	184	155	164
7 ans	156	159	114
8 ans	300	267	260
9 ans	58	49	63
10 ans	296	303	281

11 ans	21	21	29
12 ans	219	233	249
13 ans	51	65	56
14 ans	43	62	60
15 ans	177	180	204
16 ans	30	23	30
17 ans	25	29	19
18 ans	73	73	69
19 ans	4	4	1
20 ans	100	104	85
21 ans	-	4	2
22 ans	6	3	15
23 ans	-	4	8
24 ans	3	4	1
25 ans	19	31	33
26 ans	-	-	-
27 ans	-	1	1
28 ans	7	3	3
29 ans	-	1	1
30 ans	37	21	39
Perpétuité	21	13	16
Total	2 614	2 469	2 433
Source : SDSE - exploitation statistique du casier judiciaire.			

S'agissant des remises de peines, on ne dispose que de données plus anciennes (2008) et sur un champ partiel mais significatif (les condamnés à des peines supérieures à cinq ans). En effet, les données élaborées par la DAP à partir du Fichier national des détenus (FND), portent sur les remises de peines criminelles en 2008 en écartant volontairement les auteurs de crimes sortant en 2008, dont la peine prononcée est inférieure à cinq ans. En outre, le FND ne permet pas de distinguer les crédits de réduction de peine accordés, des réductions de peine supplémentaires. C'est pourquoi on ne mesure ici que globalement les « réductions de peine ». Ainsi les résultats ici présentés doivent être analysés avec précaution. 2 706 auteurs de crimes ont eu une levée d'écroû

en 2008 en France dont 1 705 condamnés à plus de 5 ans. La répartition de ces criminels selon la durée de la réduction de peine, en fonction de la peine prononcée, est la suivante :

## Réduction de peine

DURÉE DE LA PEINE prononcée	PAS de remise	MOINS de 3 mois	DE 3 MOIS à moins de 6 mois	DE 6 MOIS à moins de 1 an	DE 1 AN à moins de 2 ans	DE 2 ANS à moins de 3 ans	DE 3 ANS à moins de 4 ans	DE 4 ANS à moins de 5 ans	PLUS de 5 ans	TOTAL
De 5 ans à moins de 10 ans	13	1	2	10	165	346	234	117	104	992
De 10 ans à moins de 15 ans	2	0	0	1	5	25	135	148	194	510
De 15 ans à moins de 20 ans	2	0	0	1	0	1	9	24	145	182
De 20 ans à moins de 25 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7
De 25 ans à moins de 30 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
Plus de 30 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	11	11
Total	17	1	2	12	170	372	378	289	464	1 705

Au regard des résultats, il est constaté que 346, soit 35 % des condamnés à une peine comprise entre cinq et dix ans bénéficient d'une réduction de peine comprise entre deux et trois ans, ce qui correspond à un tiers environ de la peine prononcée. Il en est de même pour les peines prononcées plus importantes. En effet, pour les peines prononcées comprises entre dix et quinze ans, ils sont 148, soit 29 %, à avoir bénéficié d'une réduction de peine comprise entre quatre et cinq ans.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription :** Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74982

**Rubrique :** Droit pénal

**Ministère interrogé :** Justice et libertés (garde des sceaux)

**Ministère attributaire :** Justice et libertés

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 mars 2010, page 3566

**Réponse publiée le :** 17 janvier 2012, page 676